



**CONSEIL D'ADMINISTRATION
DU 3 JUILLET 2013**

OBJET :

Proposition de délibération du Conseil d'Administration de l'Université de Bretagne-Sud

DOSSIER SUIVI PAR

(Nom – Prénom) : Peeters Jean

(Service ou composante) : Président

Pièces jointes :

EXPOSE DES MOTIFS :

Conformément à la demande de la Direction Générale de l'Enseignement Supérieur et de l'insertion Professionnelle, dans le cadre du délai accordé pour le regroupement des établissements de Bretagne et des Pays de la Loire, le conseil d'administration de l'université **de Bretagne-Sud**, réuni en formation plénière le 3 juillet 2014, valide le principe de la création d'une ComUE inter-académique sur le périmètre Bretagne et Pays de la Loire.

Il confirme son engagement sur le calendrier de dépôt des statuts proposé par la DGESIP, la COMUE devant être effective le 1^{er} janvier 2016.

L'université **de Bretagne-Sud**, déclare souhaiter s'engager en qualité de membre ou associé dans la ComUE « Université Bretagne-Loire » sur la base des missions suivantes de la ComUE:

1° L'UBL coordonne une politique de formation partagée reposant sur :

- une offre de formation lisible et attractive sur le plan international, respectueuse de la diversité des disciplines et des territoires, ayant pour finalité des parcours pédagogiques garants de la réussite des étudiants et permettant leur ascension sociale
- la possibilité de délivrer des diplômes nationaux co-accrédités
- des dispositifs communs d'orientation et de suivi des parcours
- le développement de la formation continue de l'ensemble des personnels enseignants chercheurs, chercheurs, personnels administratifs et techniques

2° L'UBL coordonne une politique de recherche partagée qui entend conforter :

- La lisibilité internationale de la recherche produite
- le positionnement au meilleur niveau mondial de la qualité scientifique de ses unités de recherche
- le développement de l'interdisciplinarité
- le développement et la gestion d'infrastructures ou dispositifs communs à la recherche

3° L'UBL coordonne une politique de soutien de la valorisation des résultats de la recherche au service de l'économie et de la société en favorisant :

- la diffusion des savoirs notamment en direction des territoires qui accueillent les établissements membres et associés
- la promotion de l'innovation et notamment le transfert de technologies

4° L'UBL coordonne avec les établissements une politique de la qualité de la vie étudiante et de la vie de campus centrée notamment sur :

- la qualité de l'accueil sur les différents campus du territoire, notamment en matière de logement, de santé étudiante, d'activités sportives, d'accès aux bibliothèques et à la documentation et de promotion sociale, de

promotion de la culture et de soutien aux initiatives étudiantes

Ces compétences sont mises en œuvre dans le respect des principes de collégialité, de subsidiarité et d'autonomie des établissements.

Les statuts préciseront les modalités de la coordination de l'offre de formation et de la stratégie de recherche et de transfert des établissements concernés.

PROJET DE DÉLIBÉRATION :

**L'université de Bretagne-Sud, déclare s'engager en qualité de membre ou associé dans la ComUE
« Université Bretagne-Loire »**

AVIS DES CONSEILS (CEVU, CS, CTP...)